

FRANCE - Comité préparatoire informel

Vendredi 12 mai 2023

Thème prioritaire pour la présidence coréenne

Madame la présidente,

Nous vous remercions d'avoir mis l'accent, dans le cadre du thème de votre présidence, sur le rôle de l'industrie dans les transferts responsables.

Bien que seuls les Etats puissent être parties au TCA, l'industrie, dans toute sa diversité, constitue un acteur à part entière dans sa mise en œuvre, et ce à toutes les étapes du transfert des armes (exportation, importation, transit et transbordement, courtage).

Concrètement, le rôle de l'industrie s'inscrit dans trois objectifs fondamentaux :

Premièrement : le respect des dispositions de la législation et de la réglementation nationale en matière de contrôle des transferts d'armements prises en application du Traité sur le commerce des armes.

L'industrie doit faire preuve d'un comportement responsable en veillant à ce que chaque transaction soit effectuée en conformité avec la législation nationale (sous peine de sanctions administratives et pénales). Ainsi, les industriels doivent notamment s'assurer que les informations fournies à l'autorité de contrôle soient exactes et complètes, y compris en ce qui concerne l'utilisateur final. En tant que titulaires de différentes autorisations et licences, les industriels doivent également être tenus de respecter et, le cas échéant, communiquer au destinataire, les conditions et obligations attachées à ces autorisations et licences dont, par exemple, les engagements en matière de destination finale et de non-réexportation des matériels livrés. Les industriels peuvent également être soumis à d'autres obligations, en matière, par exemple de tenue de registres de transaction, de communication d'informations à l'Etat s'agissant de leurs activités ou encore de contrôle de ces activités (contrôle sur pièces et sur places à posteriori par exemple).

Deuxièmement : la prévention et la lutte contre les détournements d'armes légalement transférées.

Le TCA a également pour objectif de prévenir et de lutter contre le commerce illicite des armes classiques. Cette objectif intéresse toutes les parties au traité, tant Etat exportateur qu'importateur ou de transit. Les industriels y concourent également à plusieurs égards. D'abord, par l'adoption de mesures de mise en œuvre des dispositions de la législation et de la réglementation nationale (notamment en matière de circuit commercial, de marquage, de tenue des registres, de sécurisation et de gestion de leurs dépôts), les acteurs du secteur privé - entreprises du secteur de l'armement mais également opérateurs de transport, banquiers ou encore assureurs – jouent un rôle crucial en matière de prévention des trafics. Ils peuvent également être amenés à coopérer avec les autorités nationales dans ce domaine (par exemple, à des fins de traçage ou encore d'identification voire d'interception de certains trafics).

Troisièmement : l'appui aux efforts des Etats en vue de la sensibilisation des différents acteurs du marché de l'armement aux buts et objectifs du Traité sur le commerce des armes ainsi qu'à son universalisation.

Les acteurs privés peuvent également mettre leur expérience et leur expertise au profit de la communauté internationale. Certains industriels sont impliqués depuis des années dans les processus sur la réglementation du commerce des armes au sein des Nations unies et de l'Union européenne. Ils apportent une expertise technique précieuse, permettant, entre autres, de s'assurer que la réglementation soit adaptée aux spécificités de ce type de transactions et applicable par toutes les parties prenantes. La participation des industriels à ces efforts permet notamment de démontrer que le Traité sur le commerce des armes ne vise pas à interdire ou entraver le commerce international des armes classiques, mais à les responsabiliser. En outre, en instituant au niveau international des dispositions juridiques aux fins de la réglementation de ce commerce, le TCA facilite une convergence progressive des dispositifs nationaux de contrôle des Etats parties, ce qui permet aux industriels d'inscrire leurs activités dans un cadre plus clair, prévisible et transparent, mais contribue également à égaliser les conditions de fonctionnement du marché.

Madame la présidente,

La France souhaiterait partager avec vous quelques pistes d'actions possibles pour renforcer l'implication de l'industrie au sein du TCA :

- Veiller à une plus grande responsabilisation des industries. A cet égard, chaque Etat partie pourrait être encouragé à instaurer un dialogue régulier avec l'industrie visant à faire connaître et expliquer le dispositif national de contrôle mais également à impliquer l'industrie dans la mise en œuvre du contrôle et l'associer à ses évolutions. Le développement par l'industrie de procédures internes permettant de s'assurer du respect de ses obligations telles qu'elles découlent de la réglementation ainsi que le partage de bonnes pratiques devraient également être encouragés.
- Inciter à une participation accrue du secteur privé aux travaux menés dans le cadre du TCA (dont les groupes de travail), afin notamment que les industries puissent partager leurs expériences et leurs expertises mais également leurs bonnes pratiques.
- Inciter les Etats à associer plus largement l'industrie aux activités menées afin de favoriser l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA.

Madame la présidente,

Permettez-vous de terminer cette intervention par souligner que la France souscrit aux recommandations formulées dans votre document.

Je vous remercie./.